



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Du 2^{ème} SLALOM DES WEPPEES

Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms.

L'ASACNF en qualité d'organisateur administratif et le TOP RACING en qualité d'organisateur technique, organisent, le 22 et 23 Mars 2025 un slalom dénommé : 2^{ème} Slalom des Weppes

Cette compétition compte pour : La Coupe de France des Slaloms 2025 et les Championnats 2025 de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France sous le numéro **0525** en date du **05/12/2024** et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro **16** en date du **05/12/2024**



Organisateur technique

TOP RACING
41 Rue de l'Épargne
59280 Armentières
Téléphone : 06.24.50.64.63
Mail : orgatopracing@gmail.com

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1 P. OFFICIELS

Fonction	Nom	Prénom	N° Licence	Code ASA
Président du Collège des Commissaires Sportifs	BLANPAIN	Yves	197446	01/02
Commissaire Sportif	VIEHE	Anne Catherine	11415	01/02
Commissaire Sportif	PIGOT	Véronique	112507	01/12
Directeur de Course	LACHERE	Michael	58237	01/12
Directeur de Course Adjoint	HEMBERT	Dimitri	205021	01/12
Commissaire Technique	BENAMAR	Nassim Chakib	332781	01/02
Commissaire Technique	LEULLIETTE	Stéphane	10739	01/12
Commissaire Technique	BRAURE	Laurent	196163	01/14
Commissaire Technique	POTTIER	Bernard	5010	01/12
Chargé des relations avec les concurrents	CLEMENT	Francis	40400	01/12
Chargé des relations avec les concurrents	FERNANDES	Aurélié	6743	01/02
Pré-grille	DESCAMPS	Daniel	221662	01/14
Pré-grille	GUILBERT	Nicolas	14075	01/14
Chronométreur départ	CARBONNIER	Fabrice	49353	01/12
Chronométreur départ	DESBIENS	Sandrine	220396	01/12
Ligne de départ	LAMARE	Dominique	61008	01/12
Chronométreur arrivée	BOUTTEFEUX	Pascal	25248	01/16
Chronométreur arrivée	LORIO	Philippe	171263	01/02
Responsable du matériel - Ligue	DUFRENNE	Sébastien		

1.2 P. HORAIRES

Clôture des engagements : le Mardi 18 Mars 2025

Publication de la liste des engagés : le Jeudi 20 Mars 2025

Vérifications administratives : Samedi 22 Mars 2025 de 16h00 à 19h00
Dimanche 23 Mars 2025 de 07h00 à 08h30
Lieu : Foyer Rural Rue du Bourg 59320 Ennetières-en-Weppes

Vérifications techniques : Samedi 22 Mars 2025 de 16h00 à 19h00
Dimanche 23 Mars 2025 de 07h00 à 08h30
Lieu : Foyer Rural Rue du Bourg 59320 Ennetières-en-Weppes

1^{er} Réunion du Collège des Commissaires Sportifs : Dimanche 23 Mars 2025 à 08H00
Lieu : Foyer Rural Rue du Bourg 59320 Ennetières-en-Weppes

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à 08H30

Essais non chronométrés Dimanche 23 Mars 2025 de 08H30 à 09H30
Essais chronométrés le Dimanche 23 Mars 2025 de 09H30 à 10H30

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 10H30

COURSE :

- 1ère manche : Dimanche 23 Mars 2025 à partir de 10H35
- 2ème manche : Dimanche 23 Mars 2025 à partir de 13H00
- 3ème manche : Dimanche 23 Mars 2025 à l'issue de la manche 2
- 4ème manche : Dimanche 23 Mars 2025 à l'issue de la manche 3

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pedestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires : Dimanche 23 Mars 2025 à l'issue des manches,
Lieu : Tableau d'affichage, Foyer Rural Rue du Bourg 59320 Ennetières-en-Weppes

Remise des prix : Dimanche 23 Mars 2025 à l'issue des manches,
Lieu : Foyer Rural Rue du Bourg 59320 Ennetières-en-Weppes

1.3 P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage D.Buisine Sarl

Adresse : 7 Rue Pasteur 59280 Bois-Grenier

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit à 08h30 le Dimanche 23 Mars 2025.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Le Slalom des Weppes s'est engagé à respecter le règlement type de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France, notamment en ce qui concerne les horaires, le montant des droits d'engagement et la remise des prix. L'organisateur s'engage à faire parvenir par fax ou par mail les résultats dès le lendemain de l'épreuve. Dans le cas où les dispositions prévues ne sont pas respectées, le bureau de la ligue pourra annuler les points attribués pour cette épreuve. Les concurrents en seront informés par affichage sur une épreuve suivante.

D'autre part, les classements seront disponibles sur Internet : www.sportautonord.com après chaque épreuve et ils seront affichés au tableau d'affichage.

Il est strictement interdit de démarrer les moteurs des voitures de course le Dimanche 23 Mars 2025 avant 6h30 sous peine d'exclusion de l'épreuve

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ORGATOPRACING
Vallée Damien
51 Clos des Hellébores
59496 Hantay

La liste des engagés sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint et au plus tard le **Mardi 18 Mars 2025 à Minuit**.

- **Les frais de participation sont fixés à 114 €** *comprenant les 4 € du challenge des commissaires de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France.*

Les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Les concurrents déclarant forfait avant le début des vérifications seront intégralement remboursés.

Pour les concurrents déclarant forfait entre les vérifications et le départ de la première manche d'essais libres, une retenue de 50% sera effectuée sur leur engagement.

Tout concurrent ayant pris le départ d'un manche d'essais ne pourra prétendre à un quelconque remboursement.

Les concurrents voulant contacter l'organisateur pendant la durée de l'épreuve peuvent appeler le : **06.59.06.55.94**

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 80 dont 40 peuvent être réservées aux Groupes : Loisir, VHC, Classic et Folcar.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Slaloms (Voir tableau). Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2 P. ECHAPPEMENT

Voir Règlement Standard des Slaloms.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Les publicités obligatoires et optionnelles seront précisées par un communiqué de l'organisateur qui sera remis lors des vérifications.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

6.1P. PARCOURS

Le Slalom des Weppes a le parcours suivant :

Longueur du parcours : 1280 mètres.

Voir plan page 9

6.3. PRE-DEPART

PRESENTATION AU DEPART

Les conducteurs et leurs voitures devront se présenter en zone de pré-départ **10 mn** avant leur heure de départ prévue dans l'ordre inverse des numéros et être à la disposition du Directeur de Course. Si un concurrent ne respecte pas cet ordre, il recevra une pénalité de **5 secondes**.

Les conducteurs assumeront les conséquences de leur éventuelle ignorance de toutes dispositions ou changement d'horaires établis et annoncés qui pourraient être prévus durant l'heure précédant le départ de la course. Pour les essais, aucun ordre de passage n'est précisé.

Les conducteurs en double monte partent en début de chaque manche, dans l'ordre inverse des numéros.

Le chronométrage se fera par des cellules au 1/100e de seconde.

6.5 P. PARC CONCURRENTS

Les parcs concurrents seront situés à :

- Rue du Quesne 59320 Ennetières-en-Weppes sur 480 mètres
- Parking de l'école / Place du Général de Gaulle 59320 Ennetières-en-Weppes
- Parking en face du complexe sportif Saint Martin / Rue Sans Nom 59320 Ennetières-en-Weppes

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 14H00, le Samedi 22 Mars 2025.

Il est demandé aux concurrents :

- **-De ne pas mettre en marche les moteurs avant 6H30 le Dimanche 23 Mars 2025**
- -De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m X 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de **200€**

6.6 P. PARC FERME FINAL

Idem Parc Concurrents défini Art 6. 5P

6.7 P. TABLEAUX D’AFFICHAGE

Les tableaux d’affichage seront placés :

- Pendant les essais et la course
- Pendant les vérifications
- Pendant le délai de réclamation après l’arrivée

Au tableau d’affichage : Foyer Rural Rue du Bourg 59320 Ennetières-en-Weppes

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

6.8 P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence sera organisée : PC Course

Lieu : Foyer Rural Rue du Bourg 59320 Ennetières-en-Weppes

Téléphone permanence n° 06.59.06.55.94

Directeur de course n° 06.45.13.51.54

Centre de secours le plus proche : Centre des Sapeurs-Pompiers

Lieu : Haubourdin / Téléphone n° 03.20.10.96.60

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Conforme au règlement Standard des Slaloms.

7.1 P. ESSAIS

ATTENTION : Essai chronométré de 09h30 à 10h30 **OBLIGATOIRE.**

7.2 P. BRIEFING

Un briefing écrit sera remis lors des vérifications administratives

7.3 P. COURSE

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement standard des Slaloms.

Dans l'ordre décroissant : Double-Monte puis les autres concurrents jusqu'au N°1

Les départs seront donnés arrêtés selon la procédure définie par le directeur de course (feux, drapeau, etc...)

Il y aura 4 manches qui se dérouleront successivement à partir de 10h35. Les pilotes se présenteront dans l'ordre décroissant de leurs numéros. S'ils ne se présentent pas dans cet ordre, ils pourront être pénalisés de 5 secondes qui seront ajoutées au temps réalisé pour la manche considérée. La participation est obligatoire pour les 4 manches, sauf en cas de casse mécanique ou accident constaté par un commissaire technique.

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour rentrer dans le parc concurrent.

7.4 P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

ARTICLE 8P. PENALITES

Conforme au Règlement Standard des Slaloms.

Pénalités par infraction, appliquées par la Direction de Course :

Quille renversée ou déplacée	2 secondes par quille
Chicane manquée ou erreur de tracé	Non prise en compte de la manche
Quille STOP renversée, déplacée ou dépassée	10 secondes
Non-respect des limites de la piste	2 secondes
Ordre de passage non respecté dans la manche	5 secondes
Non présence de la voiture au parc fermé d'arrivée	Disqualification par le collègue
Non-participation à au moins une manche d'essais.....	Décision du collège des commissaires

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure des manches.

Les classements provisoires seront affichés 15 minutes après la fin de la manche, lieu tableau d'affichage au Foyer Rural Rue du Bourg 59320 Ennetières-en-Weppes

Ils seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général (hors Loisir, VHC, Classic et Folcar),
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Loisir,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie VHC et 1 pour la catégorie Classic et 1 pour la catégorie Folcar.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.3 P. COUPES

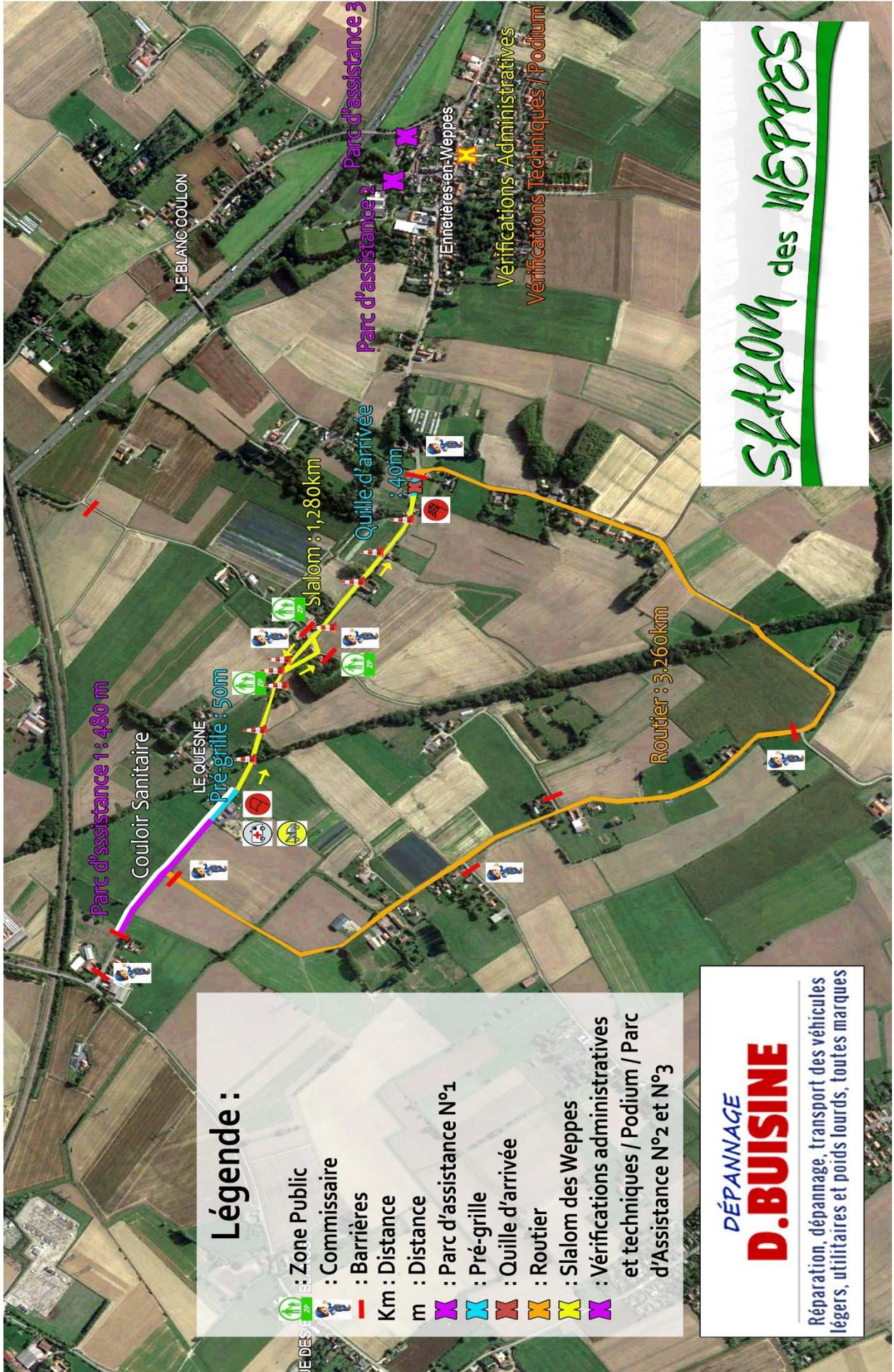
Des coupes seront distribuées.

10.4 P. PODIUM (FACULTATIF)

Un podium sera prévu après l'arrivée, avec la présentation des 3 premiers du classement général et les vainqueurs de chaque classe.

10.5 P. REMISE DES COUPES

La remise des coupes se tiendra à la fin de l'épreuve, après que le délai de réclamation soit écoulé.



Légende :

- : Zone Public
- : Commissaire
- : Barrières
- : Distance
- : Distance
- : Parc d'assistance N°1
- : Pré-grille
- : Quille d'arrivée
- : Routier
- : Slalom des Weppes
- : Vérifications administratives et techniques / Podium / Parc d'Assistance N°2 et N°3

DÉPANNAGE
D. BUISINE
 Réparation, dépannage, transport des véhicules légers, utilitaires et poids lourds, toutes marques

SLALOM des WEPPEES